

Communiqué de presse

Paris, le 13 novembre 2012

Démission collective de la commission pour copie privée

Excédées par les dérives répétées de la commission pour copie privée, les organisations professionnelles du collège des industriels (Fevad, Secimavi, SFIB, Simavelec, SNSII) décident de ne plus être prises en otage par des décisions conduisant à augmenter de manière continue les prix des appareils électroniques proposés aux consommateurs. Les sanctions répétées du Conseil d'Etat n'ont eu aucun effet sur la flambée du montant des redevances pour copie privée. C'est dans le but d'alerter les pouvoirs publics et de revenir à une situation légitime et acceptable pour tous que les industriels présentent aujourd'hui leur démission collective de la commission auprès du Gouvernement. Ils se déclarent néanmoins prêts à participer aux discussions destinées à sortir de cette impasse.

Alors qu'au regard du droit européen la copie privée devrait avoir pour unique objet la compensation d'un préjudice, les montants prélevés aujourd'hui sont sans rapport avec la perte de revenus subie par les ayants droit. En 2010, la rémunération pour copie privée avait ainsi dégagé des revenus de l'ordre de 190 M€, alors que le préjudice véritablement subi avait été évalué à 52 M€ (Etude 8Advisory).

Quatre fois plus élevés en France qu'ailleurs en Europe, les montants de la redevance ne cessent d'augmenter malgré une diminution des pratiques de copie privée par les Français. Cette hausse des tarifs pénalise gravement le pouvoir d'achat des consommateurs qui paient au final plus cher leurs produits numériques que leurs voisins européens. A l'approche des fêtes de fin d'année, on risque d'assister à une explosion exceptionnelle du montant de la redevance pour copie privée. La nouvelle augmentation demandée par les ayants droit aboutirait ainsi sur certaines tablettes numériques à une redevance pour copie privée de 60 euros à la charge des consommateurs.

Sans aucun poids au sein d'une commission dominée par les représentants d'ayants droit qui imposent leur loi sans débat possible, le collège des industriels est impuissant face à ces aberrations. La composition déséquilibrée de la commission, non paritaire et non démocratique, conduit à une situation ubuesque où les sociétés de perception décident finalement de leur propre rémunération.

Dans de telles circonstances, les entreprises concernées ne supportent plus de jouer les collecteurs d'impôt, au détriment des consommateurs.

Les organisations professionnelles du collège des industriels n'ont d'autre choix que de quitter une commission à la gouvernance totalement déséquilibrée protégeant les seuls intérêts des sociétés de perception.

Les organisations professionnelles du collège des industriels estiment qu'il est cependant possible de sortir de cette crise en mettant en place une JUSTE réforme du système de rémunération pour copie privée s'appuyant, comme l'exige le droit européen, sur la compensation d'un préjudice avéré. Elles se déclarent prêtes à participer aux discussions si elles ont l'assurance que le but de cette réforme ne sera pas d'assujettir davantage un secteur créateur de dizaines de milliers d'emplois directs en France et moteur de croissance, mais particulièrement sensible aux distorsions de tarifs que génèrent la copie privée sur le marché unique européen.

La Fevad, le Gitep Tics, le Secimavi, le SFIB, le Simavelec, et le SNSII appellent donc à une remise à plat de ce système anachronique, déséquilibré et opaque qui ne peut, dans l'intérêt des consommateurs, légitimement et rationnellement perdurer.

Contact presse :

Céline Cognet

01 56 88 39 84

c.cognet@affairespubliquesconsultants.fr